



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Sélestat-Erstein - Canton d'Obernai

COMMUNE DE BLIENSCHWILLER (67650)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU

Mercredi 08 avril 2026 à 17h30 Salle du Conseil Municipal

Sous la présidence de Monsieur le Maire : Hervé SOHLER

Membres présents :

M. Hervé SOHLER, Maire

M. Pierre-Yves MEYER, 1^{er} Adjoint

Mme Charline KIEFFER, 2^{ème} Adjointe

M. Stève DRESCH, 3^{ème} Adjoint

Mme Annick BAUER, Mme Amandine DAUZET, M. Pierre MEYER, Mme Anne SPERRY, M. Marc SPITZ,

Mme Muriel WEIBEL, M. Matthieu WASSLER, Conseillers

Secrétaire de séance : Céline DELPY

Ordre du jour :

1. Présentation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026
3. Constitution des commissions communales
4. Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs
5. Acquisition de matériel communal
6. Informations diverses

D 08/04/26 – 01 : Présentation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2026

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 04 mars 2026.

Il rappelle que ce procès-verbal :

- ne peut pas être soumis à approbation en raison du changement de composition du conseil municipal.
- sera signé par la secrétaire de séance désignée lors de la présente réunion.

D 08/04/26 – 02 : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 21 mars 2026.

D 08/04/26 – 03 : Constitution des commissions communales

➤ La commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants lorsque la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, propose les membres suivants :

Commission communale des impôts directs (CCID)		
Président : Hervé SOHLER, Maire		
Monsieur Etienne WASSLER	Monsieur Lionel WUHLIN	Madame Muriel WEIBEL
Monsieur Jean-Marie SOHLER	Madame Alexia HORNING	Monsieur Marc SPITZ
Monsieur Joël KIEFFER	Monsieur Thierry SIMON	Monsieur Matthieu WASSLER
Monsieur Claude STRAUB	Madame Céline METZ	Monsieur Dominique SPITZ
Monsieur Pierre-Yves MEYER	Monsieur Pierre MEYER	Monsieur Jean-Christophe MEYER
Madame Annick BAUER	Madame Anne SPERRY	Monsieur Nicolas SPITZ
Monsieur François MEYER	Monsieur Hubert METZ	Monsieur Stève DRESCH
Monsieur William PAQUIN	Monsieur Marc WASSLER	Madame Marie-Claude SPITZ

Ces propositions seront soumises à Monsieur le directeur régional/départemental des finances publiques qui retiendra six commissaires titulaires et six commissaires suppléants parmi cette liste de vingt-quatre personnes.

➤ La commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est chargée de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les éventuels recours.

Elle se réunit au moins une fois par an et se compose de trois membres titulaires et trois membres suppléants, dont deux doivent être désignés parmi les membres du conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est fixée à trois ans.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il s'avère donc nécessaire de nommer deux nouveaux membres : un membre titulaire et un membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

Commission de contrôle des listes électorales		
Membre	Nom	Prénom
Conseil municipal – Titulaire	WASSLER	Matthieu
Conseil municipal – Suppléant	SPITZ	Marc

D 08/04/26 – 04 : Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune auprès des organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **désigne les représentants de la commune auprès des organismes extérieurs comme suit :**

Organismes	Délégués	Suppléants
PETR	M. Hervé SOHLER	M. Pierre-Yves MEYER
SDEA	M. Hervé SOHLER	M. Stève DRESCH
SIVU Blienschwiller-Nothalten	Mme Charline KIEFFER Mme Amandine DAUZET	Mme Annick BAUER
Syndicat Forestier des 26 communes	M. Stève DRESCH	M. Pierre-Yves MEYER
Communes forestières d'Alsace	M. Pierre-Yves MEYER	M. Stève DRESCH
Correspondant Défense	Mme Amandine DAUZET	M. Pierre-Yves MEYER

- **charge M. le Maire de notifier la présente décision aux organismes concernés et de signer tout document s'y rapportant.**

D 08/04/26 – 05 : Acquisition de matériel communal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le devis initial de l'EARL MEYER ET FILS, pour un montant total de 11 000 € HT, comprenant :

- un tracteur pour 8 000 € HT,
- un chargeur avec godet et masse monobloc pour 2 300 € HT,
- une lame à neige et un distributeur de sel pour 700 € HT,

Vu la délibération en date du 10 novembre 2025 approuvant cette acquisition pour un montant estimé à 11 000 € HT ;

Considérant que la commune a besoin de renouveler et de renforcer son matériel communal pour l'entretien des espaces publics et de la voirie, notamment en période hivernale ;

Considérant qu'à la suite de l'examen approfondi du matériel, il apparaît que le tracteur nécessite des réparations complémentaires non prévues initialement ;

Considérant que ces réparations entraînent une réévaluation du coût total de l'opération, porté à 14 700 € HT ;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer l'acquisition du matériel dans ces nouvelles conditions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la réévaluation du coût total de l'opération d'acquisition du matériel à hauteur de 14 700 € HT ;**
- **abroge la délibération du 10 novembre 2025 en ce qu'elle fixe le montant à 11 000 € HT ;**
- **autorise M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'acquisition du matériel et à signer tout document s'y rapportant ;**
- **décide que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.**

D 08/04/26 – 06 : Informations diverses

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux secs route des Vins-route d'Epfig, M. le Maire indique qu'un avenant au marché est nécessaire pour le lot n°1.

Il présente, au conseil municipal, pour information, le devis transmis par la société Eiffage, titulaire du lot n°1.

Ce devis fait apparaître une augmentation de 4,92% par rapport au montant initial du marché.

Conformément à la délibération D 21/03/26-06 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, ce dernier est autorisé à signer l'avenant sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire.

La séance est levée à 19h00.

Le Maire,
Hervé SOHLER

La secrétaire de séance,
Céline DELPY

